



Fiche mission : L'Assistant(e) régional(e)

Mandat :

L'assistant de Communauté régionale est appelé et envoyé par l'assistant national. Il est nommé pour une période de trois ans, renouvelable une fois 2 ans.

Positionnement :

L'assistant est membre à part entière de l'Equipe service de la Communauté régionale. Il ne prend pas part à ses votes. Il est par ailleurs l'accompagnateur de l'équipe.

Il constitue un binôme avec le responsable régional. Cette collaboration nécessite de lui consacrer un temps spécifique et de veiller à la qualité de leur relation. Celle-ci est en effet un témoignage évangélique important pour la Communauté régionale tout entière.

Il travaille en collaboration avec l'assistant de la Grande Région, ainsi qu'avec les autres assistants régionaux de sa Grande Région, notamment pour toutes les actions communes [formations, mission vers l'extérieur]. L'assistant de sa Grande Région est son référent. Avec lui, il évalue chaque année sa mission.

Mission :

L'assistant est appelé à porter un regard attentif sur l'ESCR et sur sa façon de demeurer une communauté de discernement, en fidélité à sa vocation et à sa mission telles qu'elles sont définies dans les Principes Généraux et dans les Normes particulières.

Il soutient le responsable régional, et l'ESCR, dans la mise en œuvre des orientations communautaires.

L'assistant appelle les nouveaux accompagnateurs de CL.

Il a le souci tout particulier de la mise en route du nouvel accompagnateur (Au début de son mandat, il lui adresse une lettre d'envoi qui précise sa mission et son rôle spécifique dans la CL (cette lettre précise les échéances). Il remet le Guide de l'accompagnateur.

Au cours de la mission, l'assistant garde régulièrement le contact avec chaque accompagnateur de communauté locale.

L'assistant met en place des groupes de supervision et /ou de covision entre accompagnateurs (souvent en lien avec d'autres assistants de la Grande Région).

Il programme une réunion régulière des accompagnateurs pour faire le point et propose les formations régionales, inter-régionales ou nationales.

Il invite chaque accompagnateur à vivre avec lui une relecture annuelle.

Plus globalement, avec les accompagnateurs et le correspondant formation, l'assistant porte le souci de la formation des compagnons.

Il encourage par ailleurs la démarche vers l'Engagement.

Il veille au déploiement de la spiritualité ignatienne au sein de la Communauté. Il encourage les accompagnateurs à rappeler la nécessité de vivre des expériences régulières selon les Exercices spirituels de St Ignace. Il voit avec eux ce qui peut en favoriser l'accès.

Avec les autres assistants, il porte collégalement le souci de l'ecclésialité de la CVX. Avec son ESCR, il cherche à inscrire la Communauté dans la vie de chacun des diocèses de la Communauté régionale.

Le Règlement intérieur de la Communauté l'aide à entrer dans l'esprit des Normes, à travers les procédures proposées.

27/02/2025